# DEMANDES D'INSCRIPTION CENTRES DE VACANCES CAES <u>Pour Agents enseignement supérieur uniquement</u>

<b>Lieu</b> (Aussois, Les Plantiers, Fréju	s) Pour Oléron : Préciser	Chalet 4 pers Ti Case 4 pers Mobilhome 4-5 pers Lodge Gîte 6 pers Emplacement de camping 1/2 pension (préciser midi of Pension complète	ou soir)					
I	Pour Fréjus : Préciser	Chambre pension complète Chambre 1/2 pension (soir) Gîte seul Gîte pension complète Gîte 1/2 pension (soir						
<u>ATTENTION</u> : Quelle que soit la formule retenue, dans tous les cas et dans tous ces centres CAES, la subvention du CAESUG s'appliquera au maximum sur la base de 483 €/personne/semaine ; tout dépassement de ce prix plafond restant intégralement à charge de la famille.								
<b>Dates demandées</b> du		au au						
ou du		au						
Nom et Prénom de l'Agent								
Adresse								
		Tel Personnel						
Tel professionnel	e-mail obigatoire							
Liste complète des vacanc	<u>iers</u>							
NOMS	Prénoms	Date de naissance	Sexe					

Je déclare avoir pris connaissance des modalités concernant les **modifications** et les **désistements** indiqués au verso de ce document, et me conformer aux **règles** en vigueur dans les centres de vacances et les voyages organisés du CAES.

T 1. 1	•	$\sim$	•	
Fait à	1 0	ď	10001	11100
1 411 4	1 /	 . 7	ומווצוי	uuc

## Bulletin d'inscription à retourner au CAESUG:

#### c/o UGA Service Courrier Central CS 40700 38 058 GRENOBLE CEDEX 9

#### accompagné de :

- \* Une copie de votre bulletin de salaire récent ainsi que de celui de votre conjoint. Si vous êtes contractuel, joindre la photocopie de votre contrat.
- \* Photocopie de votre avis d'impôts 2023 sur les revenus 2022
- \* Photocopie du livret de famille

Si vous avez déjà fourni ces trois pièces depuis septembre 2023 pour un autre dossier, indiquer lequel :

.....

\* Un chèque d'acompte de 60 € (pas de chèque vacances pour l'acompte)

OU bulletin d'inscription à déposer sur <u>File Sender</u> et à envoyer par mail à marie.besson@caesug.cnrs.fr

#### MODIFICATIONS ET DESISTEMENTS

Le CAESUG ne peut accepter pour valables que les désistements justifiés, consécutifs à des accidents ou événements familiaux graves (divorce, décès d'un membre de la famille très proche, maladie ou hospitalisation de l'agent, son conjoint ou un enfant). Les missions et mutations, qui sont prévisibles sont donc exclues.

Le CAESUG doit être prévenu immédiatement par courrier précisant les motifs du désistement et accompagné des justificatifs.

### Frais d'annulation applicables :

- \* Désistement pour motif valable plus de 15 jours avant le séjour : 60 €
- \* Moins de 15 jours avant le séjour : 50% de la facture
- \* Non présentation au centre : 90% de la facture
- \* Séjour écourté sans motif valable : aucun remboursement
- \* Anticipation ou prolongation de séjour : règlement à faire sur place (non subventionné)

#### Pour le camping à Oléron :

- un emplacement de camping ne peut accueillir qu'une seule famille
- 2 familles séjournant ensemble doivent obligatoirement réserver 2 emplacements, et ce, quelle que soit la composition des deux familles
- les parents souhaitant installer leurs enfants sur un emplacement différent du leur devront réserver 2 emplacements
- une famille composée de plus de 6 personnes peut prétendre à 2 emplacements et un seul lui sera facturé